

Bachelier : assistant de direction option : médical

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD335 Outils de communication et d'information			
Code	ECAM3B15AM335	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Valérie MOTTET (valerie.mottet@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE doit permettre aux étudiants de rassembler les compétences et connaissances acquises au terme de leur deux premières années d'études.

Le projet d'intégration place donc les étudiantes en situation professionnelle, il leur permet d'articuler les différentes matières vues en première et deuxième année et surtout de mettre en pratique leurs connaissances.

Le cours consiste en un projet de création d'entreprise au sein de laquelle il sera demandé aux étudiants de simuler l'organisation d'un événement d'entreprise et par conséquent d'exercer leur métier d'assistante de direction dans sa globalité. Le cours de projet d'intégration s'inscrit au programme YEP. Le Young Enterprise Project (YEP) est un programme d'apprentissage de création d'entreprise à travers lequel des groupes de jeunes se lancent le défi de créer et développer un projet innovant.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise et de son environnement multiculturel
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne**
 - 2.3 Préparer et présenter oralement des exposés
 - 2.4 Rédiger le courrier, faire des comptes rendus, des rapports internes et externes
 - 2.5 Synthétiser des documents et élaborer des dossiers
 - 2.6 Diffuser de l'information au sein de l'équipe
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.3 Rechercher, sélectionner, vérifier, comparer, synthétiser, hiérarchiser les informations
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission**
 - 5.1 Gérer l'agenda, les plannings et le suivi des différents projets, dossiers et actions
 - 5.4 Gérer les priorités et son stress

Acquis d'apprentissage visés

- Réaliser un projet cohérent de l'introduction à la conclusion
- Intégrer les différents aspects de la pratique professionnelle dans un seul et même travail

- Travailler en équipe en bonne collaboration, permettre une communication adéquate dans le groupe de travail, se répartir les tâches de manière optimale
- Contacter les organisations de manière respectueuse et professionnelle
- Trouver des solutions créatives aux difficultés rencontrées en cours de réalisation
- Savoir remettre en cause sa manière de travailler en fonction des limites et des contraintes de l'environnement
- Analyser les données financières et économiques d'une entreprise
- Rédiger une campagne de communication
- Réaliser une planification d'événement
- Organiser des données afin de comparer différentes offres de prix

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAM3B15AM335A Projet d'intégration

48 h / 6 C

Contenu

Projet de création d'entreprise (travail écrit et défense orale) en partenariat avec le YEP

- Utilisation du BMC
- Compréhension des besoins d'un client
- Rédaction de supports de communication professionnelle
- Contact avec des intervenants extérieurs (incluant de la correspondance mail, des appels téléphoniques)
- Création de back planning
- Gestion d'un budget
- Réalisation d'un plan financier
- Travail en équipe et utilisation des soft skills

Démarches d'apprentissage

- suivi de projet challengeant, groupe par groupe, semaine après semaine
- module théorique structuré sur des points tels que la créativité, le BMC, la réalisation d'un plan financier, la création d'une campagne de communication
- intervention du YEP

Dispositifs d'aide à la réussite

- Disponibilité du professeur titulaire lors des cours
- Dates de remises pour les échéances intermédiaires
- Agenda complet à disposition des étudiants

Sources et références

Aucun, au cas par cas, en fonction des projets développés.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports déposés sur connectED au regard de cette UE.

Projet :

- guide (énoncé) du projet, pour le reste, chaque projet demande une documentation différente que les étudiants doivent rassembler.
- documentation du site du YEP en ligne
- différents documents méthodologiques disponibles sur connectED

Création de site web :

<http://wix.com>

4. Modalités d'évaluation

Principe

Session Q1

- 20% : Participation active comprenant la participation au cours ainsi qu'aux activités extérieures coorganisées avec le YEP, les remises des pv de réunions de travail, les auto-évaluations sur le fonctionnement du groupe et les remises des échéances intermédiaires (phases et balises) en cours de quadrimestre
- 50% : Evaluation du travail écrit remis en décembre
- 30% : Evaluation de la défense orale lors de la session de janvier face à un jury composé de votre professeurs et membres externes.

Session Q3

La session Q3 n'est accessible que sous certaines conditions.

Tout étudiant qui n'aurait pas présenté le projet (dossier et/ou défense orale et/ou participation aux activités) en 1ère session (Q1), ne pourra pas présenter un nouveau projet en 2ème session (Q3) en raison du caractère non réorganisable des activités.

Il est par contre possible, en cas d'échec de représenter le même projet en Q3, corrigé et amélioré en fonction du feedback reçu lors de la défense orale.

-100% Travail et présentation retravaillés en fonction des manquements /lacunes du projet (a préciser avec le professeur concerné).

Les modalités opérationnelles sont disponibles sur Connected dans cette UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	20				
Période d'évaluation	Tvs + Exo	80			Tvs + Exo	100

Evc = Évaluation continue, Tvs = Travail de synthèse, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).